[illegible] allemande, qui [illegible] ; d'abord elle [illegible] occupation à notre activité, [illegible] les effets en [illegible] que, nous avons [illegible] l'Angleterre, ensuite elle se [illegible] que nous avons l'écriture [illegible] le Maroc, et des envois [illegible] »

La Presse Allemande

La presse allemande continue à envisager [illegible] ; le monde entier, la France surtout [illegible] à l'Allemagne [illegible] rien [illegible] que de ranimer la concurrence.

On lit dans les *Nouvelles de Dresde* :

« [illegible] C'est faire œuvre de prévoyance que de s'inspirer sans cesse de l'adage latin. [illegible] n'est pas moins vrai que les préparatifs fiévreux de la guerre sont au [illegible] pour la paix.

[illegible] prise par la France est considérable au point de vue des armements. L'artillerie, en pleine transformation chez nous [illegible] depuis des années, mise au point chez nos voisins. Leurs efforts pour doter leurs régiments de mitrailleuses perfectionnées [illegible] à juste titre notre état major. [illegible] les Français sont sur le point de remplacer leur Lebel perfectionné par un nouveau modèle à chargement automatique qui réalisera sur notre modèle M 98, un progrès considérable.

On arme de toutes parts en Europe. Quand les canons partiront-ils? Nul ne le sait, mais l'horizon est menaçant. Nous voyons l'Italie marcher aux côtés de la France et de l'Angleterre et s'attendre qu'une occasion pour conclure avec elles une convention militaire ; ce n'est qu'une question de temps, de temps très prochain peut-être. Actuellement, nos efforts seraient vains pour la détacher de ces amitiés.

Belle perspective en vérité pour nous si la guerre éclate : Tenir front à l'ennemi de Londres à Rome, avec la Russie dans le dos, car l'échange de télégrammes de sympathie entre M. Pichon et le ministre des affaires étrangères de Russie Iswolsky a dû détruire nos dernières illusions sur la fin de la Duplice.

Quant à la France, ajoute le même journal, elle confie le pouvoir à un ministre hostile à l'Allemagne s'il en fût et plus accessible encore que Delcassé aux influences anglaises.

« Les Français, concluent les *Nouvelles de Dresde*, vantent toujours les avantages de la paix, mais préparent la guerre avec acharnement. Grâce à leur complicité, l'Allemagne est isolée. Armons-nous et armons-nous encore, puis attendons l'avenir, confiants en notre force et notre bon droit. »

La puissance d'Erraissouli

L'arrivée du croiseur *Jeanne-d'Arc* a calmé un peu les indigènes aux environs de Tanger. Ceux-ci voient maintenant que la France n'hésitera pas à envoyer des troupes si la sécurité des Européens est menacée, et leurs chefs ne désirent nullement provoquer cette éventualité.

A l'arsenal de Cadix, on prépare le croiseur *Princesse-des-Asturies* pour l'envoyer dans les eaux marocaines si les événements s'aggravaient.

L'influence d'Erraissouli augmente tous les jours, en même temps que le nombre de ses partisans. Les Marocains le considèrent comme devant être le libérateur de leur pays.

Les bons procédés que les représentants du sultan à Tanger ont à son égard, ainsi que le respect qu'ils ont pour lui, sont interprétés plutôt comme des résultats de crainte et sont bien faits pour donner aux Marocains une haute opinion de sa puissance. En sorte que la moralité tirée par les indigènes des récents événements d'Arzila est que l'Europe doit compter avec lui et cédera devant lui comme fait le makhzen.

Un ennemi de la France

Dans le Sud-Oranais, la situation reste la même. Les troupes restent sur la défensive. Bou-Amama, le vieil ennemi de la France, et le grand agitateur des tribus sur toute la frontière marocaine, voyage beaucoup en ce moment. On craint qu'il ne prêche la révolte aux tribus hésitantes et qu'il ne les décide à prendre les armes, car son influence est très puissante.

A plusieurs reprises, la France a traité avec lui, mais il a toujours manqué à ses engagements.

UN PRÉCURSEUR du « capitaine » de Kœpenick

Tentative d'escroquerie de deux millions et demi. — Le nom de Napoléon Ier

Paris, 1er novembre.

Depuis l'extraordinaire aventure du « capitaine » de Kœpenick, des esprits ingénieux se sont mis à la recherche de faits pouvant lui être comparés. Un chercheur a même découvert que le précurseur direct du nommé Voigt n'était autre que le cantonnier de Capharnaüm.

Il n'était pas nécessaire de remonter aussi loin pour dénicher une escroquerie de même genre, car le *Staatszeitung* du 10 novembre 1806, rapporte ce qui suit :

« Pendant la journée d'hier, la population de Bâle a traversé bien des angoisses. Le 9 novembre au matin, le landammann de Suisse a reçu la visite d'un Français qui se donnait pour un officier supérieur de la Légion d'honneur et prétendait s'appeler Saint-Cyr.

Cet individu lui a remis une lettre du ministre des finances de Paris, demandant, en des termes très aimables d'ailleurs, que la Suisse prêtât à l'empereur Napoléon une somme de 2.500.000 francs, remboursables au bout de 3 mois et portant intérêt à 5 0/0. Cette lettre était datée du 29 octobre. Le soi-disant officier supérieur exigea que cette somme lui fût remise en billets de banque ou en lettres de change, dans un laps de 48 heures, par conséquent à minuit au plus tard. Au cas où les autorités helvétiques refuseraient de s'exécuter, la ville de Bâle devait être occupée par 2.500 hommes tirés de la garnison de Huningue.

A l'appui de ses dires, il exhiba un ordre écrit et ajouta verbalement que le commandant de cette dernière place avait reçu des instructions en conséquence. Très effrayé, le landammann convoque séance tenante les Conseils municipal et cantonal, ainsi que les notabilités de la bourgeoisie et du commerce. Vu l'impossibilité de réaliser en si peu de temps une somme aussi considérable, le bourgmestre Sarasin et le chancelier d'Etat Mousson furent envoyés à Huningue avec mission de demander un délai plus long.

Le commandant de place, très étonné, leur répondit qu'il n'avait entendu parler de rien. Ceci fit ouvrir les yeux aux Bâlois. L'un d'entre les conseillers ayant dit qu'il possédait une lettre signée du ministre des finances (Gaudin, duc de Gaëte), on l'envoya la chercher ; on compara les écritures et l'on découvrit la supercherie. Le soi-disant Saint-Cyr s'était absenté et avait annoncé qu'il reviendrait à sept heures du soir.

Lorsqu'il se présenta à l'heure indiquée, on l'arrêta sur-le-champ. Mis en présence du landammann, il se jeta à ses pieds et avoua tout. Il est inouï qu'un individu puisse se permettre d'abuser ainsi du nom de l'empereur, d'imiter la signature du ministre des finances et de chercher à escroquer une somme de deux millions et demi à une nation. Il est en prison et ne tardera pas à recevoir le châtiment qu'il mérite. »

Plus modeste que Saint-Cyr, le « capitaine » de Kœpenick n'avait emmené que huit grenadiers prussiens et s'était contenté de 4000 marks. Aussi le coup lui avait-il réussi.

Une Révolte des Peaux Rouges

Paris, 1er novembre.

Une information de *La Patrie* annonce que 500 Indiens se sont échappés des territoires qui leur sont réservés, dans les montagnes du Nord. Plusieurs détachements de cavalerie ont été envoyés à leur poursuite. Un engagement a eu lieu. Trois Indiens ont été tués et plusieurs blessés.

Ultérieurement, on annonce que 700 guerriers indiens, de la tribu des Cheyennes, se sont réunis à 800 Utes. Les troupes américaines n'ont pu empêcher la jonction de s'effectuer.

Depuis longtemps, ces Indiens rassemblent des fusils et des munitions ; et le vieil orgueil de race a été si exalté que les guerriers déclarent qu'ils préfèrent l'extermination aux sévères restrictions et à la surveillance qui leur ont été imposées. Ils ajoutent que le gouvernement de Washington ne tient pas compte de la conduite des agents du gouvernement, qui sont occupés de s'enrichir aux dépens des Indiens affamés.

On considère que cette révolte est la plus sérieuse qui se soit produite depuis longtemps. Les Indiens sont tous des jeunes gens très vigoureux. Ils sont complètement peints en guerre, avec des plumes à leurs coiffures.

Le colonel russe et la jeune Lilloise

Lyon, 1er novembre.

Weldemar de Annensky, l'énigmatique colonel russe dont l'arrestation à Lyon fit grand bruit à la fin de juillet, comparaissait hier devant le tribunal correctionnel de Lyon. On se souvient qu'une jeune Lilloise, Mlle C..., avait associé sa vie à celle de l'aventurier.

Grand, brun, à la figure souffreteuse, vêtu de vêtements défraîchis, il a en somme plutôt l'air d'un pauvre hère que d'un officier supérieur. Deux chefs d'accusation sont relevés contre lui : de petites escroqueries de 30 à 60 francs commises à Paris en février dernier, et enfin les tentatives d'escroquerie commises à Lyon au mois de juillet qui amenèrent son arrestation. Rappelons brièvement en quoi elles consistaient.

Il s'était présenté auprès de diverses personnes et notamment auprès des chefs des titres de la Société lyonnaise et du Crédit lyonnais et avait demandé à chacun de lui consentir un prêt de 2,000 ou de 5,000 francs en leur donnant en garantie des titres qui provenaient, disait-il, de la succession de son père et qui valaient, selon lui, plus de 2 millions, tandis qu'en réalité ils n'avaient aucune valeur.

L'inculpé s'exprime difficilement en français. Après avoir déclaré qu'il se défendrait lui-même à défaut d'avocat, il soutient être lieutenant-colonel versé en retraite pour blessures reçues en Mandchourie et prétend avoir été employé par le service des renseignements des gouvernements russe et français. Il nie énergiquement avoir voulu commettre des tentatives d'escroquerie et affirme que ses titres figurent à la cote officielle de la Bourse de Paris.

Après son interrogatoire, plusieurs témoins sont entendus, notamment M. Descherrière, qui a été chargé par le juge d'instruction d'expertiser les titres et qui vient déclarer qu'ils n'avaient aucune valeur.

Le tribunal a condamné Waldemar de Annensky à 13 mois de prison.

La jeune Lilloise, Mlle C..., avait bénéficié, il y a quelques jours, d'une ordonnance de non-lieu.

LES TRUSTS À LA CURÉE aux Etats-Unis

New-York, 1er novembre.

M. Bonaparte, secrétaire de la marine, a fait hier, à Baltimore, à l'occasion de la campagne électorale, un discours où il a montré en termes pittoresques les trusts à la curée :

« Quand une nation s'enrichit, a-t-il dit, il y a toujours des citoyens qui s'enrichissent plus que les autres. Ainsi nos trusts sont comme de gros, gras et pléthoriques porcs (*pigs*), qui éloignent de l'auge les plus petits et les plus faibles et les empêchent de prendre leur part de la prospérité nationale. La question est de savoir comment parquer les grosses bêtes, pour permettre aux petites de manger. »

Les déclarations de M. Bonaparte ont d'autant plus de signification qu'il doit, dans le remaniement prochain du cabinet, abandonner le département de la marine pour celui de la justice dont relèvent les trusts qu'il a si fort maltraités dans ce discours imagé.

LE CURÉ DE CHATENAY

LEURS MÉMOIRES

L'abbé Delarue révèle son identité

Après avoir raconté dans le *Matin* les péripéties de son arrivée à Bruxelles, l'ex-abbé Delarue rapporte dans quelles conditions, mis en demeure de faire connaître son identité, il recule devant un faux et se révèle :

Donc, le jeudi 20 septembre, vers dix heures du matin, l'agent de sûreté Van Parés, une bonne figure flamande, bienveillante et cordiale, frappait à la porte de notre petite chambre.

En dépit de son aspect peu rébarbatif, l'apparition de ce colosse en uniforme produisit sur nous une sensation de frayeur.

Ne nous imaginions-nous pas encore, à ce moment, être des proscrits, des réprouvés, ayant failli à toutes les lois humaines et morales !

De sa grosse voix bon enfant, le policier belge nous demanda nos noms, prénoms, âge, profession et moyens d'existence, aux fins d'inscription au registre de la population.

Que faire !

Pour prévu qu'il fût, le coup nous accablait.

Tout tremblant, je balbutiai quelques phrases embrouillées, bien faites, d'ailleurs, pour exciter les soupçons.

Afin de gagner du temps et de me laisser saisir de la réflexion, Marie Frémont déclina son nom et prénoms, et montra à l'appui les papiers très en règle dont elle était pourvue.

Van Parés les examina longuement, en prit copie, puis les rendit d'un air satisfait.

Il était assis pour prendre des notes.

Quand ce fut fini, il se tourna vers moi.

— Eh bien ! voyons, et vous, comment vous appelez-vous ? Etes-vous le mari de madame ?

— Le mari ?... Non, non, oh non ! balbutiai-je de plus en plus étonné.

— Alors ?...

Alors, alors, je ne savais plus ; je perdis pied. Allais-je me déclarer sous le nom de Drocourt? C'était grave. On ne badine pas, à Bruxelles, avec les fausses déclarations! Allais-je donc commettre ce délit qui me mettrait, cette fois, pour de bon sous le coup de la loi ?

L'agent reprit de sa voix toujours calme, sans impatience :

— Allons, vos papiers !

Mes papiers ! Ce mot me ramena au sentiment exact de la situation. Des papiers, je n'en avais aucun à l'appui de ce nom de Drocourt. La supercherie, si je la tentais, allait être tout de suite évidente.

J'ignorais alors que la simple exhibition d'une lettre recommandée, adressée à ce nom à Bruxelles, aurait suffi aux exigences de la municipalité.

Je perdis tout à fait la tête. J'eus peur ; ma gorge serrée se refusa au mensonge.

Très vite, d'une voix à peine perceptible, j'avouai tout.

— Eh bien ! voilà : je suis l'abbé Delarue, celui qu'on croit mort, dont on cherche partout le cadavre et dont parlent tous les journaux.

— Delarue ! le curé de Châtenay ! Comment, c'est vous ?

Van Parés, en disant cela, avait un bon sourire.

Il me tendit sa large main, bien ouverte :

— C'est vrai, tout de même, je vous reconnais, maintenant. Votre portrait est affiché partout. Ah ! c'est vous, mon gaillard !...

Il riait de bon cœur et, se tournant vers ma compagne :

— Alors, c'est madame... c'est pour madame... que... Eh bien ! vous êtes un brave homme, vous !

Et il me secouait rudement la main, de sa forte poigne.

Marie et moi n'avions pu retenir nos larmes, au moment où nous nous découvrions. Mais maintenant, le visage encore tout ruisselant, nous sourions à tant de bonhomie cordiale.

Mais bientôt, nous reprîmes notre gravité et fûmes ressaisis par nos angoisses.

⁂

Ainsi le voile était levé, le mystère allait se dissiper, le scandale devenir éclatant.

Tout ce que nous avions fait pour l'éviter devenait inutile, s'évanouissait devant l'obligation d'une simple formalité administrative.

Et, dans notre innocence, dans notre manque d'expérience des choses de la vie, nous n'avions pas prévu ce genre de piège, si peu combiné pour l'éviter.

Pourtant, un espoir me restait.

[illegible] l'abbé Delarue [illegible] pour tout le monde Jacques Drocourt ?

J'interrogeai l'agent à ce sujet.

— Monsieur, lui dis-je, j'ai cru devoir dissimuler ma personne sous un faux nom pour éviter de porter atteinte à la foi, à la religion dont je fus l'un des ministres, mais je n'ai commis aucune faute relevant de la justice humaine. Ne pourrais-je pas continuer à dissimuler, pour le public, ma véritable identité ? Ne puis-je espérer qu'on voudra bien me garder le secret en faveur de ma franchise ?... Cela ne nuirait à personne.

Avec une grande bonté, Van Parés répondit :

— Nous n'avons pas à juger votre acte. Cela ne regarde que votre conscience, et je fais des vœux sincères pour que tout s'arrange au gré de vos désirs et à votre avantage. Je vais soumettre votre cas à M. le commissaire et je vous communiquerai sa réponse.

Il se retire après une dernière et solide poignée de main.

⁂

La bonne Mme Leblon le reconduisit jusque la porte de la rue, mais sans lui demander aucune explication.

Qu'allait-elle penser de nous, si elle apprenait qui nous étions ? N'allait-elle pas nous chasser, rompre notre engagement de location ?

Et alors que deviendrions-nous, repoussés de partout, montrés au doigt dans la rue, parias de la civilisation et du préjugé ?

Car telle était encore notre naïveté que nous n'hésitions pas à nous considérer comme des maudits.

Qu'allait-il advenir de la démarche de l'agent Van Parés ?

Certes, celui-là, c'était un brave homme, et, d'avance nous étions sûrs de sa sympathie et de sa discrétion ; mais d'autres allaient connaître notre secret, nous seraient-ils aussi miséricordieux ?

Cette journée et celle qui suivit nous laissèrent sans nouvelles, dans un trouble profond et une insupportable angoisse.

Le dimanche matin, vers neuf heures et demie, comme nous nous disposions à nous rendre à une sainte office, l'agent reparut.

Il nous prescrivit de nous rendre à la « Population », pour nous y faire inscrire.

Et comme nous l'interrogions sur le résultat de la démarche que nous l'avions prié de faire, nous vîmes son front s'assombrir et il se borna, pour toute réponse, à nous donner cette vague indication :

— Avant de vous faire inscrire, passez voir le commissaire.

Nous courbâmes la tête et, tristes, humiliés et inquiets, nous marchâmes, serrés l'un contre l'autre, dans la direction de l'Hôtel de Ville de Saint-Gilles, où notre sort allait se décider.

Joseph DELARUE.

LA LOI SUR le Repos hebdomadaire (1)

VI

Dérogations de l'article 6

A) « Dans toutes les catégories d'entreprises où les intempéries déterminent des chômages, les repos forcés viendront au cours de chaque mois en déduction des jours de repos hebdomadaire. »

(B) « Les industries de plein air, celles qui ne travaillent qu'à certaines époques de l'année, pourront suspendre le repos hebdomadaire quinze fois par an. »

La plupart des industries de plein air rentreront tout ensemble dans les deux catégories dont la réglementation est pourtant différente. Les industries du bâtiment, par exemple, où les intempéries peuvent arrêter le travail pourront, en invoquant la disposition du 1er paragraphe, suspendre le repos jusqu'à 52 fois par an, à condition d'avoir en chaque mois autant de jours de chômage forcé qu'il y a eu de jours de repos dans le mois ; elles devront pour cela avertir l'inspecteur du travail de chaque chômage et de chaque suspension. Comme industries de plein air elles ne pourront le suspendre que quinze fois par an, mais elles n'ont dans ce cas à justifier d'aucun chômage. Il nous semble d'ailleurs qu'elles ont parfaitement le droit d'user des deux droits cumulativement en invoquant alternativement l'une ou l'autre qualité et d'user de leur droit de suspendre quinze fois par an le repos en choisissant pour cela les dimanches où cette suspension n'est point déjà justifiée par un chômage forcé dans le mois.

Il faut observer que cette faculté des quinze suspensions sans motif est limitée aux *industries de plein air*. Les *commerces* de plein air n'ont le droit de suspension, illimitée d'ailleurs, qu'à la condition de justifier d'un chômage forcé dans le mois.

C) « Celles qui emploient des matières périssables, celles qui ont à répondre à certains moments à un surcroît extraordinaire de travail et qui ont fixé le repos hebdomadaire au même jour pour tout le personnel, pourront également suspendre le repos quinze jours par an. Mais pour ces deux dernières catégories d'industries, l'ouvrier devra jouir au moins de deux jours de repos par mois. »

Parmi les premières citons les briqueteries.

Parmi les secondes, les modes, confections, les usines de laine cardée et peignée, de conserves de légumes et fruits. Remarquons qu'elles ne peuvent, à la différence des entreprises de plein air et de celles qui ne travaillent qu'à certaines époques et des entreprises chômant pour intempéries, suspendre le repos qu'à la condition de ne pas déjà user du roulement. Le cumul de ces deux faveurs leur est interdit.

Pour toutes les dérogations de droit prévues aux articles 3, 4, 5, 6, il n'y a pas d'autorisation à demander, mais il faut aviser l'inspecteur du travail des faits qui justifient la dérogation, de celle-ci avant qu'elle soit appliquée et, s'il y a lieu, des repos compensateurs. Les mêmes indications doivent être affichées dans l'usine. Les noms des employés soumis à un régime particulier doivent être inscrits sur un registre visé par l'inspecteur du travail. Toute omission dans ces formalités est punie comme le serait un travail contraire à la loi ; c'est ce dont il faut bien se souvenir. Les industriels agiront sagement en observant minutieusement les prescriptions relatives à ces avis, de bulletins, avis, etc., car alors même que leurs actes seraient irréprochables, leurs négligences risqueraient de les faire condamner.

Poursuites

Ont qualité pour verbaliser : les inspecteurs et inspectrices du travail, et les officiers de police judiciaire, c'est-à-dire les procureurs de la République, leurs substituts, les juges d'instruction, les juges de paix, les commissaires de police, les commissaires spéciaux, les maires et adjoints à défaut de commissaire dans la commune ou en son absence, les officiers de gendarmerie (mais non les sous-officiers et gendarmes), les gardes champêtres et gardes forestiers.

Le tribunal compétent est le tribunal de simple police et, en cas de récidive, le tribunal correctionnel. Dans le premier cas l'amende est de 5 à 15 francs, dans le second de 16 à 100 francs. Il peut être appliqué autant d'amendes qu'il y a eu de genres différents d'infraction (une pour le fait du travail, une pour défaut de préavis, une pour défaut d'affiches, etc...) et de personnes illégitimement employées. Toutefois, le total des amendes pour un même fait ne peut dépasser 500 francs, et en cas de récidive 3.000 fr.

L'obstacle aux fonctions de l'inspecteur est puni de 100 à 500 fr. d'amende, et pour la récidive de 500 à 1.000 fr.

Toutefois, pour toutes ces poursuites, l'article 463 permet la réduction par l'admission des atténuantes au minimum, soit à 1 fr. d'amende.

En ce qui concerne les enfants de moins de 18 ans et les filles mineures, les dérogations prévues à l'article 4 (travaux urgents) et au premier paragraphe de l'article 5 (mécaniciens, gardiens, nettoyage) ne sont pas admises.

Enfin, pour les femmes et enfants, le fractionnement de la journée de repos en deux demi-journées pour les établissements de moins de 5 ouvriers est interdit.

EDOUARD D'HOOGHE,
avocat à la Cour d'appel de Douai.

(1) Voir les articles des 27, 28, 29, 30 octobre et du 1er Novembre 1906.

LA VIE RÉGIONALE

FEUILLETS AVESNOIS

Le bon voisinage. — La margarine. — La semaine des morts.

Avesnes, le 31 octobre.

On pouvait lire ces jours derniers les doléances d'une certaine presse belge sur l'*invasion française* ! dans ce pays.

Certes nous prenons une vive part au chagrin que doit leur causer cet *envahissement* par ceux que nous pourrions être une élite ; nous préférerions voir nos nationaux rester en France.

En effet, la majeure partie de nos émigrants en Belgique sont de bons ouvriers ou des jeunes gens qui vont faire des études commerciales ; tous dépensent dans le pays qui les reçoit souvent plus que leur salaire.

Mais que dirons-nous dans notre arrondissement d'Avesnes, devant l'invasion quotidienne des ouvriers belges qui viennent, la plupart, travailler à des prix inférieurs à ceux demandés par nos nationaux?

Ces ouvriers belges qui viennent tous les matins à Cousolre, Bettignies, Hon-Hergies, Jeumont, Villers-Sire-Nicole, Maubeuge, Douzies, Hautmont, Sous-le-Bois, Ferrière-la-Grande, pour ne citer que les principaux centres industriels, sont porteurs de leur *malette*, qui contient leur nourriture pour la journée, leur tabac et des provisions — entrant sans payer de droits — pour leurs amis.

Beaucoup de ces Belges sont des batailleurs qui n'hésitent pas à jouer du couteau pour la moindre discussion, souvent suscitée par eux ; la police est obligée d'en rappeler fréquemment au respect dû à la propriété d'autrui et aux autres lois nationales.

Les complaintes des *bons* journaux belges semble avoir mal pris son bon jour ; cela ne nous empêchera pas [illegible] l'hospitalière Belgique.

⁂

Nous sommes [illegible] la fraude [illegible] beurre.

Vivement [illegible] les plus grands des fraudeurs qui [illegible] de vendre du beurre [illegible] une effrayante [illegible] de margarine [illegible] cultivateurs sérieux [illegible] Mary, Célestin [illegible] der un syndicat de défense [illegible] et pour donner plus d'appui à leur [illegible] la présidence d'honneur lui offerte au sympathique M. Hector Sandrart, conseiller général, président de la Société d'Agriculture d'Avesnes.

Le choix était bon et il devait paraître à tous qu'un homme aussi capable que M. Sandrart à la tête du syndicat *contre* les fraudeurs du beurre, ne pouvait rendre que des services.

Mais non. — M. Sandrart s'occupe de politique !

Le mot est lâché !

Il fait de la politique !

Mais qui n'en fait pas peu ou prou de la politique ?

Est-il une association quelconque, à quelque parti qu'elle soit rattachée, qui ne fasse de la politique ?

Et nous-même qui dans nos feuillets n'aimons pas à en faire, ne venons-nous pas d'en faire en trouvant bizarre qu'un homme qui fait de la politique puisse également s'occuper des choses utiles à la vie.

Le tout c'est de se rendre compte là où la politique commence et là où elle finit !

Politique ou non, du jour où le syndicat aura supprimé — ou plutôt mis à mal — les fraudeurs du beurre, nos éleveurs et herbagers lui devront une fière chandelle et nous pensons que pour lui porter aide ils s'inscriront nombreux.

⁂

La semaine qui vient de s'écouler comptera parmi les plus endeuillées à cause des morts subites ou violentes survenues dans la région.

A Marpent, c'est M. Constant Pouplier, directeur des importantes usines de Baume et Marpent, mort subitement à l'âge de 52 ans, alors qu'il paraissait encore avoir de longues années à vivre ;

A Hautmont, c'est M. Couronne-Debourle, maître brasseur, qui meurt à l'âge de 48 ans, en jouant à la crosse ;

A Avesnes, c'est M. Wallerand Edouard, 47 ans, boucher, qu'on trouve mort dans son lit ;

A Bettignies, c'est M. Fortier, qui allant faire une commission chez M. Jesslier, est tué par l'explosion d'un générateur.

Comme toutes ces morts nous font penser aux disparus qui peuplent les champs de repos, les uns dorment sous des mausolées de marbre, les autres recouverts simplement par la humide terre, parés cependant presque toujours de fleurs, preuve irréfutable qu'ils ne sont pas oubliés, et que leurs parents et amis ont leur doux et mélancolique souvenir dans le cœur.

A. TROUCHE.

ATTENTION ! 1907 ATTENTION !
Dans quelques jours sera mis en vente partout
L'ALMANACH
du « Progrès du Nord »
Un magnifique volume de plus de 200 pages pour 40 centimes

LA RÉGION

Chronique de l'Enseignement

Conseil départemental de l'enseignement primaire du Pas-de-Calais

Le Conseil départemental, dans sa dernière réunion, présidée par le préfet, a pris les décisions suivantes :

Créations d'emplois. — Il a décidé les créations suivantes :

Un troisième emploi de professeur de lettres à l'école primaire supérieure de filles de Calais ; un deuxième emploi d'adjointe à l'école de filles de Vitry-en-Artois et le transfert à cette école pour une quatrième classe, du troisième emploi d'adjoint à l'école de garçons ; une deuxième classe à l'école mixte de la Calmeterie et le recours à la procédure d'office pour l'agrandissement de l'école, le Conseil municipal ayant voté le maintien du statu quo.

Création d'une classe enfantine à l'école de filles d'Hénin-Saint-Leu ; transformation de deux écoles spéciales en école mixte avec classe enfantine à [illegible] ; création d'une classe enfantine à l'école de filles de Saint-Venant et d'un cours complémentaire rattaché à l'école de garçons d'Hermies ; transformation en classe enfantine de la 3e classe élémentaire de filles [illegible]

66

LE TRAIN 17

PAR

Jules CLARETIE

Instinctivement encore, le mécanicien avait mis les leviers à leur place habituelle ; et debout, il restait là, appuyé au [illegible], regardant par les lunettes rondes la voie qui s'allongeait devant lui comme un long ruban jaunâtre, bordé de [illegible] et de poteaux dont les fils télégraphiques semblaient secoués par le vent, [illegible] comme une plainte vague. Ses [illegible] sur cet horizon mobile [illegible] chaque tour de roue le rapprochait, mais son esprit, son âme, — son [illegible] et conscient, — était ailleurs. [illegible] tout ce qu'il avait souffert, [illegible] détruit, à son foyer désert, [illegible] qu'il aimait toujours et [illegible] les yeux, dont [illegible] les caresses, à cette [illegible] heureux, [illegible] qu'il avait [illegible] — Maintenant heureux, se lâcha : tandis que lui, Martial, pleurait sa joie éteinte, ses illusions bafouées, sa vie souillée et empoisonnée pour toujours.

Là, Armand était là !

S'il l'eût trouvé pourtant le soir où il attendait, place Saint-Georges, s'il l'eût surpris avec Laurienne, il avait le droit de vie et de mort ; il pouvait, de par la loi, l'étendre raide devant lui sans pitié !

Eh bien ! Martial tenait maintenant entre ses mains la vie de son rival, l'existence de cet homme et de son bonheur ; il pouvait le précipiter, le crâne broyé, sur les cailloux du chemin, dans un fossé, dans un gouffre, qu'importe ? pourvu que dans sa chute ce larron eût le temps de souffrir.

Une épouvantable folie montait au cerveau de Martial Hébert : il ne bougeait pas, il ne parlait pas, il demeurait toujours là, pétrifié, les prunelles agrandies, regardant l'espace, blanc comme un linge, les lèvres blêmes et frémissantes d'un petit mouvement nerveux imperceptible. Mais, sous le front bouillant de cet homme immobile, l'orage grondait, les idées s'entre-choquaient, affreuses, pleines d'épouvante, comme des éclairs dans la nuit.

Quelque chose d'atroce et d'effrayant [illegible] dans cette tête éperdue.

Une sorte de rictus fauve relevait les lèvres sèches de Martial, et tout bas, emporté par une fièvre sinistre qui lui brûlait le sang, il se disait, s'enivrant de ces paroles comme d'un alcool malsain :

— Qui m'empêcherait de punir ! qui pourrait me dire *Non !* Qui pourrait me crier *Grâce !* Je suis le maître maintenant, le maître ! Ces êtres méprisés, le mécanicien, l'aiguilleur, l'homme de peine, ils sont tout-puissants aussi à leur heure ! Ah ! tu m'as trompé, toi ; tu m'as trahi, tu m'as volé ! Et tu es là, étalant ton rire, oubliant la victime d'hier, ne songeant qu'à l'amour d'aujourd'hui ! et tu ne te dis pas que cet homme noir que tu as vu tout à l'heure : ce mari trompé, ridicule, bafoué, stupide, tient dans sa main ton existence et celle de ton frère, et celle de ta femme ou de ta maîtresse nouvelle ! *Stupide que tu es ! Tu es à moi,* à moi, à moi, à moi maintenant !

Il laissait aller, comme une éperdue, la *Ville de Calais.* Il ne songeait plus à rien, ni à la pression, ni aux signaux, ni à la marche précipitée, qui s'accroissait étrangement, malgré le train qui montait en rampe.

On avait dépassé, à toute vapeur, la bifurcation de Saint-Denis et celle de Soissons, sans ralentir, quitte à couper en deux le train de Soissons, si la voie n'eût pas été libre, et Quentin Arnecke se demandait, avec une stupeur profonde, si ce train avait à regagner quelque retard ou si cette vitesse extravagante était réglementaire.

— Le *camarade* ne s'est jamais trompé, pensait-il.

Et pourtant non, ce n'était point possible. Il y avait là un égarement, un oubli quelconque. Quentin Arnecke pouvait à peine charger le feu. Le train 17 courait, affolé, comme dans un songe.

L'énorme machine semblait animée ; elle vivait, soufflait, reniflait, hurlait, ruait comme un cheval emporté. De grosses gouttes d'eau roulaient sur sa *carapace de fer* ; le bruit assourdissant des roues semblait le galop effréné d'un animal gigantesque.

Ces sifflements stridents, déchirants comme des cris, ces tunnels dans lesquels on s'enfonçait avec la nuit sur le front, l'ombre partout, et devant soi un seul point lumineux et rond, ce sol de fer qui tremblait sous les pieds, cette gueule avide et rouge du foyer où la large pelle de Quentin jetait les tas de houille qui disparaissaient dans la fournaise, faisant d'abord une fumée noire, puis une flamme d'un rouge sombre, qui devenait bientôt d'un bleu ardent et aveuglant, ce cratère ambulant, cette vapeur blanche sortant du tuyau par bouffées rauques, tout donnait à ce train ainsi lancé comme à tout hasard quelque chose de fantastique, d'effrayant et d'insensé.

Martial, immobile, les yeux fixes, le bras droit sur le paravent, souriait d'un sourire étrange, à quelque vision funèbre.

Tout disparaissait comme dans un éclair des deux côtés de la route. La machine haletait, plus précipitée et plus rapide encore de minute en minute, et les crachats de la houille et de la fumée noircissaient le visage de Martial, qui ne bougeait pas et se dressait, comme changé en statue, dans cette colonne d'air et dans ce brasier.

Les villages passaient, s'enfuyaient, emportés à droite et à gauche de la voie. Un mouvement de trépidation terrible empêchait Quentin de se tenir debout sur son tender, et Martial seul ne bronchait pas, l'âme perdue, les pieds rivés à cette plate-forme qui semblait tressaillir.

Le train pressant dans cette course folle un mouvement de lacet accentué, les voyageurs, secoués, effarés, montraient maintenant aux portières des wagons leurs visages livides, et Armand Obertin, attirant et serrant sa femme contre sa poitrine, se demandait, terrifié, songeant à cet homme en bourgeron qui, tout à l'heure, s'était dressé devant la voiture :

— Si c'était *lui* ?

Lui ! Et soudain le mari outragé, berné, bafoué, — cet homme inconnu dont Armand avait pris, par une sorte de désœuvrement, la femme, cette Laurienne au joli sourire, — soudain Martial Hébert avait pris aux yeux de l'amant l'apparence farouche d'un vengeur. C'était comme le spectre du passé, d'un passé d'hier, qui se dressait menaçant, ou plutôt, non, ce n'était pas un spectre, c'était un danger vivant, un homme outragé qui tenait dans sa main l'existence de l'amant de sa femme.

— Si c'était lui?

Armand ne se demandait même plus si c'était *lui*. Comme Martial l'avait reconnu, lui avait deviné. Ce mécanicien ne pouvait être que le mari de Laurienne. Et, à la façon dont cet homme avait regardé Armand, Armand ne pouvait douter que le mécanicien ne l'eût condamné à mort.

Mourir ! mourir avec cette jeune femme, mourir de cette mort horrible, dans un wagon, broyé, Marcel Hébert pouvait le condamner à cela ! Et pourquoi douter. Il l'y avait condamné. La mort venait.

Et alors, Armand Obertin se sentait pâlir. Sa femme éperdue dans ce fracas épouvantable du train emporté, tremblait, pâle, à demi évanouie. Frédéric, le corps à demi penché à la portière, regardait les yeux hagards, cette effrayante course du train affolé !

— A quoi pense-t-on ? s'écriait-il d'une voix un peu étranglée.

— Nous sommes perdus ! songeait Armand, livide.

(A suivre).

CHOCOLAT
DELESPAUL-HAVEZ
[illegible]
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
[illegible] 99, Rue Nationale, Lille